

Montréal, le 11 août 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : M^e Marie Lemay Lachance
Conseillère juridique principale
Affaires réglementaires et réclamations
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande relative à un projet d'investissement visant à évaluer
l'interchangeabilité de l'hydrogène dans le réseau gazier d'Énergir
(Dossier R-4165-2021)**

Maître Lemay Lachance,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance d'aujourd'hui requérant un délai additionnel pour le dépôt de la preuve complémentaire d'Énergir dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à Énergir le délai demandé et attendra donc le dépôt de sa preuve complémentaire au plus tard **le 13 août 2021 à 12h**.

Veuillez agréer, Maître Lemay Lachance, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl